

Compte-rendu du **Groupe de Travail « Nature »**
Dans le cadre de l'Opération de Développement Rural de Wellin
Lundi 27/11/17 à 9h - Maison des Associations - Wellin



Marloie, le 28 novembre 2017

Présents :

Philippe CORBEEL (DNF, membre de la CLDR, Naturalistes de la Haute-Lesse), Daniel TYTECA (Naturalistes de la Haute-Lesse), Fabienne LAURENT (Service environnement de la Commune), Alain PETIT (Maison du Tourisme Val de Lesse et Geopark), Julie CHOUTT (CRL - Contrat de Rivière Lesse), Patrick LIGHEZZOLO (Natagora), Anne BUGHIN (Bourgestre);

Catherine SERVOTTE et Alain JACQUET, Fondation rurale de Wallonie ;

Excusés :

Philippe GILLES (DNF et membre de la CLDR), Thierry JAUMAIN (Parc Naturel Ardenne méridionale), Hélène PONCIN (GAL Ardenne méridionale), Stéphane MOTTIAUX (bureau Impact, auteur de PCDR).

1. Rappel du contexte et objectifs de la réunion

Dans le cadre la nouvelle Opération de Développement rural de Wellin, un groupe de travail « nature » s'est réuni le 16 mars 2017. Les participants ont validé et étoffé le diagnostic en matière d'environnement et de forêt et ils ont proposé différents projets.

Depuis lors, la CLDR (Commission Locale de Développement Rural) a poursuivi ses investigations et, début octobre, a fixé ses priorités parmi les nombreux projets. Le Collège communal a ensuite validé ces choix.

Parmi les priorités, un des projets concerne directement la nature : « préservation, mise en valeur, développement et organisation d'actions de communication sur les richesses de Wellin, en particulier la Calestienne et les forêts subnaturelles ». L'objectif de cette réunion est de compléter la fiche-projet et donc de préciser la description du projet, les justificatifs, les porteurs...

2. Elaboration de la fiche-projet

Pour chaque action prévue dans la fiche-projet, il s'agit de préciser :

- La description du projet : que va-t-on faire ? Etat actuel du site, aménagements à réaliser, description de l'action ou des activités...
- La justification du projet : pourquoi faut-il faire ce projet ? Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé et aux besoins spécifiques de la population concernée, effets directs et multiplicateurs attendus, interactions avec d'autres fiches-projets ou d'autres projets actuels ou futurs (à l'échelle locale et/ou supracommunale, avec les autres plans ou programmes) ...
- Localisation et statut : adresse, contraintes urbanistiques et réglementaires, périmètre d'intervention, statut de propriété...
- Parties prenantes, porteurs de projet : identification des partenaires potentiels pour le projet
- Programme de réalisation : état du dossier (ce qui a déjà été réalisé), programme des travaux (planification, démarches à réaliser, faisabilité technique, administrative, financière,...), éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé...
- Estimation globale du coût : montants et sources de financement
- Evaluation : indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?) et indicateurs de résultat (Comment pourra-t-on estimer les effets du projet ?)

Plusieurs actions proposées lors de la précédente réunion sont regroupées dans une seule fiche-projet (et quelques-unes dans d'autres fiches, comme expliqué plus loin). Lors des discussions, il s'avère que « l'ouverture, au public, d'une réserve naturelle à Froidlieu » s'intègre dans l'action de « création d'un sentier découverte de la Calestienne ». Par contre, il manque le même type d'action pour les forêts subnaturelles. En conséquence, la fiche-projet comprend les actions suivantes :

- Création d'un sentier découverte du patrimoine sylvicole de la Calestienne
- Création d'un sentier découverte des forêts subnaturelles
- Création d'un circuit de géocaching sur un sentier balisé existant le long de l'eau
- Restauration et gestion de pelouses calcicoles
- Création d'un groupe de travail
- Actions de communication

2.1. Création d'un sentier découverte du patrimoine sylvicole de la Calestienne

Extrait du PV du GT : ouverture, au public, d'une réserve naturelle à Froidlieu, qui via les subsides du Life Prairies bocagères, pourrait accueillir des panneaux didactiques (pourquoi pas 2018 ?) → Faire le lien avec Sohier car proche de Froidlieu (il y a une liaison lente entre Sohier et la réserve de Froidlieu : le sentier existe et est balisé). Actuellement, Natagora a la volonté d'ouvrir les réserves au tourisme mais c'est la Direction de Natagora qui décide comment et si l'ouverture au public se fait toute l'année.

Autre extrait du PV du GT : création d'un sentier découverte du patrimoine sylvicole de la Calestienne au départ de Froidlieu (avec QR code), en sachant qu'il y a environ 20 arbres spécifiques à la Calestienne (porteur de la fiche : service environnement communal ; à noter que Jean Leurquin pourrait apporter son aide).

Patrick Lighezzolo explique qu'un projet LIFE est un outil qui peut permettre d'aller dans différentes directions (restauration de milieux naturels, sensibilisation, inventaires biologiques et monitoring). Ainsi, l'accès à des terrains peut être restreint et le volet didactique se limiter à l'installation d'un panneau d'information. Mais, si l'ouverture d'une réserve ou d'un terrain a un intérêt dans le cadre d'un projet plus ambitieux avec des partenaires locaux, il est aussi possible d'aller beaucoup plus loin dans la réflexion. Patrick a donc besoin de connaître le projet avant d'interroger la Direction de Natagora et la Régionale Natagora Famenne sur le principe de l'ouverture au public.

Localisation : le sentier partira de l'église de Froidlieu et permettra de rejoindre l'ancien site des fouilles à l'Est du village, divers sites intéressants au nord du village (notamment des passages au sein des deux réserves naturelles Natagora de Froidlieu et de Revogne), l'ancienne carrière de Gongon (travaux de mise en lumière prévus cet hiver dans ce SGIB par la commune sous le contrôle du DNF) et le Coputienne.

Plusieurs variantes de l'itinéraire sont évoquées en réunion :

- Contourner Gongon par l'ouest, près de Revogne et Honnay, mais c'est sur la commune de Beuraing (autorisations ?)
- Aménager une liaison entre le nord de la carrière de Gongon et Froidlieu (par le Tienne de Gongon) (réalisable ?)
- Accéder à la carrière de Gongon par la route régionale depuis le Coputienne (sécurité ?)
- Acquérir une parcelle ou un droit de passage le long du ruisseau de Gongon pour créer une liaison du Coputienne à la route régionale juste en face de la carrière (propriétaire ?)
- ...

Fabienne Laurent, Philippe Corbeel et Patrick Lighezzolo remettront ces éléments sur carte.

Travaux :

- Ouverture éventuelle de sentiers, voire acquisition d'un terrain... en fonction du choix de l'itinéraire.
- Balisage « en dur » ou uniquement via des points GPS ou topo-guide ?
- Panneaux d'information
 - o Les panneaux du Géopark sont trilingues... ce qui implique de grandes zones de texte
 - o Possibilité de panneaux en Français avec traduction via Smartphone
 - o Harmoniser les graphismes du Géopark, de Natagora...
- Eléments particuliers : aire d'observation de la faune sur la parcelle Sud de la réserve naturelle de Froidlieu
- Intégration du parcours dans la nouvelle carte des promenades de Wellin (ce qui implique une reconnaissance par le CGT, même si le parcours n'est pas balisé).

Contributeurs :

- Commune = porteur du projet
- Natagora / LIFE Prairies bocagères : accès à ses propriétés, conception et graphisme des panneaux (prévu d'y travailler en 2018), aire d'observation au Coputienne...
- Géopark (reconnaissance espérée en 2018) : conception des panneaux, promotion du sentier...
- DNF : avis et autorisations par rapport aux législations en vigueur.
- Naturalistes de la Haute-Lesse : identification des arbres typiques de la Calestienne.

Financement :

- Commune : subventions du CGT et/ou du développement rural. Attention, le développement rural ne peut intervenir que sur une propriété communale ou assimilée (bail de longue durée...).
- Natagora / LIFE Prairies bocagères (Le LIFE Prairies bocagères pourrait se porter acquéreur d'une ou plusieurs parcelles afin de faciliter l'accès à cette variante du parcours).

- Tout le sentier est en zone Natura 2000... sauf les passages dans le village de Froidlieu et sur la route à l'Ouest du parcours.

L'impression d'un panneau (2,20 m X 1,40 m) sur Dibond coûte environ 300 € TVAC. Il faut y ajouter les montants (cadre) et le placement.

2.2. Création d'un sentier découverte des forêts subnaturelles

Philippe Corbeel rappelle qu'il n'y a plus de véritables forêts primaires en Europe. On parle dès lors de forêts subnaturelles pour les forêts anciennes restées feuillues sans interruption depuis le 18e siècle. Il reste quelques grandes forêts subnaturelles en Wallonie, dont la forêt de Wellin qui est la première rencontrée pour le visiteur qui vient de Bruxelles.

Localisation : le sentier partira de la passerelle Maria, vers le parcours VITA et la hêtraie (environ 2 heures de promenade).

La passerelle Maria est un lieu stratégique : pôle d'appui de la Grande Forêt de Saint-Hubert, itinéraire équestre, promenades de Wellin, Vélo-route, GR des abbayes (Rochefort – Chimay), à proximité d'une réserve forestière intégrale...

Philippe Corbeel remettra le parcours sur carte.

Travaux :

- Ouverture éventuelle ou amélioration de sentiers...
- Balisage « en dur » ou uniquement via des points GPS ou topo-guide ?
- Panneaux d'information : 9 panneaux sont prévus pour expliquer le rôle des forêts subnaturelles au niveau de l'environnement (intérêt des forêts anciennes...), des loisirs (havre de paix, lieu de calme et de méditation...) et de l'économie (exploitation forestière...). Chaque panneau comprendra une photo et 400 caractères. Les panneaux originaux (bâches) seront placés à Sohier et des reproductions, sur forex ou Dibond, iront en forêt (pour éviter les vols). Éléments particuliers : bancs rustiques au pied d'arbres séculaires identifiés, accès à des points de vue sur la forêt.
- Intégration du parcours dans la nouvelle carte des promenades de Wellin (ce qui implique une reconnaissance par le CGT, même si le parcours n'est pas balisé).

Contributeurs :

- Commune = porteur du projet
- Grande Forêt de Saint-Hubert : les panneaux s'intègrent dans « les saisons de la photo ».
- DNF : accès hors sentiers, identification des sites d'intérêt particulier...

Financement :

- Commune : subventions du CGT pour l'impression des panneaux.
- Grande Forêt de Saint-Hubert : traduction des panneaux

2.3. Création d'un circuit de géocaching sur un sentier balisé existant le long de l'eau

Extrait du PV du GT : création d'un circuit de géocaching sur un sentier balisé existant le long de l'eau, la Lesse en particulier (porteur : CRL, sachant que celui-ci a, dans son programme d'actions, le souhait de réaliser de tels circuits - un par commune - sur le thème de l'eau d'ici 2019) (action 17Le0079 du programme d'actions de la commune de Wellin avec le contrat de rivière Lesse (maître d'oeuvre : CRLesse, partenaire : Wellin) : *Proposer un géocaching ou une balade, sur la commune, mettant en avant la protection de l'eau et les cours d'eau*). Un

premier lieu identifié pourrait être le tracé de l'ancien vicinal à Chanly si la liaison est réalisée.

Julie Chouff explique que le Contrat de Rivière Lesse est le porteur de cette action, avec la commune de Wellin comme partenaire.

Localisation : en attendant l'aménagement de l'ancien vicinal entre Neupont et Chanly (ce qui prendra du temps), le Contrat de rivière Lesse a identifié 3 sites possibles de caches, le long de l'Almache et du ruisseau de Salin.

L'aspect didactique est présent dans l'indice de localisation de la cache (nom du ruisseau, confluent, limite entre communes...).

Contributeurs :

- Contrat de rivière Lesse : trouver les sites des caches, obtenir l'aval de la commune et de l'office du tourisme ou du DNF, placer les caches, relever les caches une fois par an (fréquentation), voir les commentaires sur le site de géocaching (2 fois par an).
- Commune : donner son accord sur les caches, vérifier l'état de la cache lors de l'entretien des promenades balisées.

La mise en œuvre peut débuter dès 2018 et s'étoffer par la suite.

2.4. Restauration et gestion de pelouses calcicoles

Extrait du PV du GT : restauration et gestion de pelouses calcicoles (porteur : Natagora ; subsides : Life « prairies bocagères »). Plusieurs pelouses calcaires à restaurer ont été citées lors du GT :

- dans la partie Nord-Est du territoire, au Coputienne, en connexion avec le Fond des Vault (au-dessus du vieux terrain de foot) ;
- à côté de l'église de Froidlieu ;
- la Carrière du Tienne de Gongon.

NB : avant la réunion, Philippe Gilles signale par mail à la FRW que le projet de mise en lumière de la carrière de Gongon à Froidlieu sera réalisé cet hiver par la Commune sous contrôle et gestion du DNF (ancienne carrière désaffectée où des pierriers seront mis en lumière pour la végétation calcaire mais aussi pour les reptiles et autres). Ce projet peut rentrer dans une fiche projet de circuit sur le calcaire.

Programme :

La première étape est de réaliser un inventaire des pelouses calcaires (en plus ou moins bon état), sur toute la commune de Wellin mais en particulier sur le Nord-Est (Carrière de Tienne de Gongon - Froidlieu – Marlière – Fond des Vault – Coputienne...) et dans cet inventaire, relever le statut de propriété. La seconde étape est d'étudier les possibilités de restauration des différents sites et la dernière étape est de restaurer, entretenir et valoriser les sites. Enfin, un cahier pourrait être édité afin de valoriser ces pelouses calcicoles.

Contributeurs :

Les Naturalistes de la Haute-Lesse sont les plus compétents pour faire ce travail d'inventaire et de type de restauration à conseiller. La restauration en elle-même est à envisager au cas par cas (en fonction des subsides et de la propriété → à noter que le LIFE Prairies bocagères peut acheter des terrains et participer aux éventuelles restaurations).

Financement :

Plusieurs sources possibles sont citées :

- Le LIFE carrières si carrières en activité + LIFE Prairies bocagères
- L'asbl « Ardenne et Gaume » dont un des projets est d'identifier les enjeux de conservation de la nature via une enquête ; l'asbl a aussi des ressources (une personne engagée)
- Le PCDN si Wellin dépose sa candidature et est retenu.

2.5. Création d'un groupe de travail

Extrait du PV du GT : création d'un groupe de travail rassemblant les acteurs de l'agriculture, la forêt et l'environnement. Objectif ? Les mettre en relation, sensibiliser les uns et les autres à l'érosion de la biodiversité notamment, dans les terres agricoles. Le DNF est bien conscient des difficultés vécues par les agriculteurs mais trouve qu'il y a un travail de sensibilisation à mener car les agriculteurs rejettent Natura 2000, alors qu'ils peuvent avoir des primes dans ce cadre et ne les sollicitent pas ! Les agriculteurs connaissent le principe mais n'ont pas le temps : or, Natagora et Natagriwal sont à leur disposition pour les aider !

NB : avant la réunion, Philippe Gilles signale par mail à la FRW qu'il tient vraiment à ce que le GT Nature continue à se rencontrer (même hors CLDR par la suite) pour se concerter sur les interactions des participants dans les projets.

Ce groupe de travail pourrait aussi porter les propositions suivantes, issues du GT :

- Incitation des particuliers et collectivités (dont les écoles) à la création de vergers, mares, etc. pour favoriser la biodiversité (porteurs : Commune, LIFE Prairies bocagères, Natagriwal, GAL et Parc naturel Ardenne méridionale).
- La Commune peut également imposer, dans son contrat de location de ses terrains, la plantation de haies (ça se fait à Tellin, avec des subsides).
- L'étang près du home de Chanly pourrait faire l'objet d'un inventaire (présence de salamandres) + ouverture du site (étang et verger) toute l'année.
- Prendre connaissance et analyser les résultats de l'inventaire des cours d'eau qui sera réalisé par le Contrat de rivière Lesse (dans le cadre du programme d'actions 2017-2019).
- Quid de la compilation, capitalisation et valorisation des connaissances détenues par les bénévoles actifs chez les Naturalistes ?

Il faudra aussi faire le lien avec le futur Parc naturel de l'Ardenne méridionale. C'est une plus-value pour Wellin... et réciproquement car Wellin est la seule commune du Parc située sur la Famenne et la Calestienne (info rappelée avant la réunion à la FRW par Thierry Jaumain).

La création d'un PCDN avait suscité l'enthousiasme des participants au groupe de travail car cela permettrait de dynamiser et coordonner les différents acteurs et structures liés à l'environnement. L'idée avait été abandonnée par la suite faute de moyens humains disponibles à l'administration communale. Mais, ce groupe de travail constitue une bonne base pour un PCDN et les actions « nature » déjà menées par la commune pourraient trouver leur place dans un PCDN ; le travail supplémentaire ne serait donc pas très important...

Décision :

Les participants du GT nature sont d'accord de garder cette idée de PCDN dans la fiche-projet, quitte à ne pas l'initier tout de suite. Ils se sentent 'portés' par le groupe et sont rassurés à l'idée que la FRW peut les soutenir (encadrement, secrétariat, structuration, etc). En pratique, le GT peut se réunir 2 à 3 fois par an, sans attendre l'approbation du PCDR et en fonction des thèmes, inviter des personnes « extérieures » (ex : agriculteurs) ; tous sont unanimes pour éviter le cloisonnement des secteurs/métiers. Ce GT fera le suivi des actions de la fiche-projet étudiée ce jour et servira de base au PCDN une fois celui-ci approuvé.

2.6. Actions de communication

Extrait du PV du GT : actions de communication sur les richesses naturelles de la commune, sur les connaissances et les outils de gestion de l'environnement à Wellin.

Il s'agit ici d'actions de communication vers les habitants car une autre fiche-projet aborde la promotion touristique.

La FRW adresse plusieurs questions aux participants :

- Quelles sont ces actions de communication ? Détailler... Est-ce une conférence ? Un onglet 'nature' sur le site internet de Wellin ? Un stage pour enfants/ados ? Un événement qui attire le public et les médias (exemple: les 25 ans de la Régionale Natagora Famenne) ?
- Comment coordonner les actions de communication « nature » de la commune, du Géopark, du futur parc naturel, du GAL, des acteurs associatifs... ?
- Comment arriver à une charte graphique cohérente et unique à réaliser pour la promotion de l'environnement (panneaux, etc.) à Wellin ?

Suggestions et réponses des participants :

- Rédiger un inventaire des ressources naturelles de Wellin et le distribuer en toute-boîte ou en cahier spécial détachable dans le bulletin communal, publier ces infos sur le site internet de la commune
- Organiser un concours avec les écoles (ex : dessins avec expo à la clé) assorti d'un travail de fond (avec des enseignants convaincus derrière cette action)
- Utiliser un slogan (but : créer une réelle identité -> exemple « Wellin, porte de l'Ardenne »)
- Organiser un anniversaire ou un événement sur le territoire de Wellin pour mettre un coup de projecteur sur la commune. Exemples : les Naturalistes de la Haute-Lesse fêtent leurs 50 ans en 2018, la régionale Natagora Famenne fête ses 25 ans en 2019, une journée « portes ouvertes » dans le cadre du projet LIFE Carrières (convaincre un propriétaire carrier d'ouvrir son site)
- Utiliser ce GT pour coordonner les actions de communication « nature » de la commune, du Géopark, du futur parc naturel, du GAL, des acteurs associatifs et veiller à une charte graphique cohérente.

3. Projets / actions à traiter par ailleurs

- Mise en valeur des paysages de Wellin : une autre fiche-projet prioritaire concerne la « création de circuits thématiques et actions de mise en valeur des paysages de Wellin ».
- Accompagnement des petits propriétaires forestiers au niveau de la valorisation de leurs parcelles : l'objectif est avant tout économique. La commune de Wellin a pris contact avec la Cellule d'appui à la petite forêt privée de l'OEWB qui mène des actions spécifiques (expertise des parcelles, ventes de bois groupées, marchés groupés de travaux...). Mais, ce problème est moins crucial à Wellin que dans d'autres communes.
- Création d'un label (trans)communal valorisant le bois/chêne local (étudier la pertinence d'un projet transcommunal ; porteurs : commune de Wellin, DNF, OEWB...). Cela fait l'objet d'une fiche-projet spécifique... mais il faudrait l'étoffer aussi... Le label est-il le bon terme à utiliser vu les exigences que cela implique ? En pratique, quelles sont les actions possibles ?

- Développer des actions de promotion (au sens touristique) qui s'appuient sur l'attrait des forêts subnaturelles : cette idée est intégrée dans une autre fiche-projet prioritaire intitulée « amélioration de la visibilité et de la promotion touristique de Wellin (positionnement axé sur la région) ». Une réunion est prévue le 15 décembre, avec les acteurs touristiques, pour compléter cette fiche.

NB : ne pas oublier le fil rouge de la stratégie « améliorer la communication, mobiliser tous les acteurs et renforcer tous les partenariats locaux et supra-locaux » et le faire apparaître dans la fiche-projet.

La FRW clôture la réunion et remercie les participants.

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,

Alain Jacquet et Catherine Servotte